

# Thermal H10

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial**

Thermal H10

**N° d'article**

5L: 8940115 10L: 8940114

**Numéro d'enregistrement REACH**

la substance est exemptée de l'obligation d'enregistrement

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation**

Liquide de thermorégulation

Plage de température de travail : -40°C....+180°C

**Utilisations déconseillées**

Aucune donnée disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur**

JULABO GmbH

Adresse

Gerhard-Juchheim-Straße 1

77960 Seelbach

Allemagne

Téléphone

+49(0)782351-180

Courriel

service.de@julabo.com

Site web

www.julabo.com

**Référence**

Verkauf und technische Beratung

**E-mail**

service.de@julabo.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49(0)89-19240 (24h)

# Thermal H10

**Disponibilité en dehors des horaires de bureau**

Non

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Description**

Le produit n'est pas classifié.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Informations complémentaires**

Aucune information requise.

**2.3 Autres dangers**

Ce produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Nom chimique	Numéro CAS Numéro CE Numéro REACH Numéro index	Groupe	Classification	Phrase H Facteur M aigu Facteur M chronique	Remarque
-	63148-62-9 613-156-5 - -	-	-	- - -	-

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

Changer immédiatement tout vêtement trempé. Consulter un médecin si les troubles persistent. Éloigner la victime de la zone de danger. Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et vérifier qu'elle peut respirer.

# Thermal H10

## **Inhalation**

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin et apporter cette fiche. Consulter un médecin en cas de malaise.

## **Contact avec la peau**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'eczéma, de plaies ou d'autres problèmes cutanés : contacter un médecin et apporter cette fiche.

## **Contact avec les yeux**

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Rincer immédiatement et soigneusement avec une douche oculaire ou avec de l'eau.

## **Ingestion**

Rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun symptôme ou effet n'est connu à ce jour.

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction d'incendie appropriés**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse résistante à l'alcool. Eau pulvérisée. Poudre BC Sable Eau pulvérisée

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

Eau plein jet

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Aldéhyde formique.

### **5.3 Conseils aux pompiers**

#### **Équipement spécial de protection pour les pompiers**

Risque de dégagement de gaz toxiques en cas d'incendie. Éviter de respirer les vapeurs du feu. Appareil respiratoire autonome. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Établir une digue pour collecter l'eau d'extinction.

# Thermal H10

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants. Retirer la victime de la source de contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre les personnes en sécurité. En cas d'exposition à des vapeurs, des poussières, des aérosols et des gaz, il convient de porter un appareil de protection respiratoire.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts ou dans les eaux de surface et souterraines. Empêcher l'extension en surface (par exemple en endiguant les barrages anti-pollution). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber les déversements avec une matière absorbante adéquate. Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, kieselguhr, liant acide, liant universel, sciure). Bien ventiler. Ramasser mécaniquement, couvrir les égouts Utilisation de matériaux adsorbants. En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants. Placer dans des récipients appropriés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: Voir la rubrique 5. Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Matières incompatibles: Voir la rubrique 10.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures préventives pour la manipulation

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées. Les vapeurs/aérosols doivent être aspirés en toute sécurité directement sur leur lieu de productio

#### Hygiène

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains après l'usage. Conserver à l'écart des aliments et boissons et des aliments pour animaux. N'utilisez pas pour les produits chimiques des récipients habituellement destinés à recevoir des aliments.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
D07.261188620 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer...

# Thermal H10

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

Aucun ingrédient classé, ou soumis à des limites d'exposition professionnelle, présent au-dessus des niveaux de divulgation.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail appropriées ont la priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle. Les équipements de protection individuelle doivent être utilisés lorsque les risques ne peuvent pas être évités ou suffisamment limités par des moyens de protection technique collective ou par des mesures, méthodes ou procédures relatives à l'organisation du travail. Ouvrir les fenêtres et les portes pour assurer une aération suffisante. Si cela n'est pas possible, augmenter le renouvellement de l'air en utilisant une ventilation.

#### Symboles équipement de protection individuelle



#### Protection des yeux / du visage

Utiliser des lunettes de protection avec des protections latérales.

#### Protection des mains

Butyl-caoutchouc. Porter des gants de protection appropriés. Un gant de protection chimique testé selon la norme EN 374 est approprié. Vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité avant utilisation. En cas de réutilisation, nettoyer les gants avant de les retirer et bien les aérer ensuite. Il est recommandé de vérifier la résistance aux produits chimiques des gants de protection mentionnés pour des applications spécifiques auprès du fabricant de gants.

#### Autres protections de la peau

Divers: Se laver les mains soigneusement après manipulation. Caoutchouc isobutène-isoprène NBR : caoutchouc acrylonitrile-butadiène prévoir des phases de récupération pour régénérer la peau. Une protection préventive de la peau /crèmes/pommades protectrices) est recommandée.

#### Protection respiratoire

Normalement, aucune protection respiratoire personnelle n'est nécessaire. Une protection respiratoire est nécessaire en cas de : Formation d'aérosols ou de brouillard, masque complet/demi/quart de masque (EN 136/140), type : A-P2 (filtre combiné pour les particules et les gaz et vapeurs organiques, couleur d'identification : brun/blanc)

# Thermal H10

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Éviter que l'eau n'entre dans l'égout ou une source d'eau. Établir une digue pour retenir l'eau. Empêcher la pénétration dans les égouts ou dans les eaux de surface et souterraines. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique**

Liquide

**Couleur**

Incolore.

**Odeur**

inodore

**Point de fusion / congélation**

Donnée non disponible

**Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition**

Non déterminé.

**Inflammabilité**

ce matériau est combustible mais pas facilement inflammable

**Limites inférieure et supérieure d'explosivité**

Donnée non disponible

**Point d'inflammation**

> 165 °C

**Méthode**

(ISO 2592)

**Température d'auto-allumage**

Donnée non disponible

**Température de dégradation**

Donnée non disponible

**pH**

Donnée non disponible

**Viscosité cinématique**

environ 10mm<sup>2</sup>/s (25°C)

# Thermal H10

## Solubilité

Donnée non disponible

## Hydrosolubilité

insoluble

## Coefficient de partage n-octanol / eau

Non déterminé.

## Pression de vapeur

Non déterminé.

## Densité et/ou densité relative

env. 0,93 g/cm<sup>3</sup> (25°C)

## Densité de vapeur relative

Aucune information requise.

## Propriétés des particules

Pas pertinent.

## 9.2 Autres informations

Aucune information requise.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

10.4. Conditions à éviter 10.5. Matières incompatibles

### 10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans des conditions environnementales normales et dans les conditions de température et de pression attendues lors du stockage et de la manipulation.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune restriction d'utilisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

### 10.5 Matières incompatibles

Oxydants

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Des mesures ont montré qu'à partir d'une température d'environ 150°C, une petite quantité de formaldéhyde est libérée par dégradation oxydative.

# Thermal H10

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Valeur / dose	Voie d'exposition	Méthode/Directive	Remarques
Polydimethylsiloxan 63148-62-9 / 613-156-5	>5.000 mg/kg	Oral	Estimation de la toxicité aiguë	Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Polydimethylsiloxan 63148-62-9 / 613-156-5	>2.000 mg/kg	Dermique	Estimation de la toxicité aiguë	Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Résultat
Polydimethylsiloxan 63148-62-9 / 613-156-5	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Résultat
Polydimethylsiloxan 63148-62-9 / 613-156-5	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Provoque des allergies des organes respiratoires et cutanées

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Résultat
Polydimethylsiloxan 63148-62-9 / 613-156-5	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



# Thermal H10

## Mutagénicité sur les cellules germinales

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Résultat
Polydimethylsiloxan 63148-62-9 / 613-156-5	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Cancérogénicité

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Autres
Polydimethylsiloxan 63148-62-9 / 613-156-5	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité pour la reproduction

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Autres
Polydimethylsiloxan 63148-62-9 / 613-156-5	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Autres
Polydimethylsiloxan 63148-62-9 / 613-156-5	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Autres
Polydimethylsiloxan 63148-62-9 / 613-156-5	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Donnée non disponible

# Thermal H10

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, aucun effet pertinent pour la classification n'est attendu jusqu'à la solubilité maximale du produit.

sur les organismes aquatiques sont à prévoir. Selon l'expérience actuelle, aucun effet négatif n'est à prévoir dans les stations d'épuration.

à prévoir dans les eaux de surface.

Le matériau n'est pas nocif pour les organismes aquatiques (LC50/EC50/IC50/LL50/EL50 > 100 mg/L pour l'espèce la plus sensible).

Conclusion par analogie.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Persistance et dégradabilité

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Remarque
Polydimethylsiloxan 63148-62-9 / 613-156-5	Aucune donnée n'est disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Remarque
Polydimethylsiloxan 63148-62-9 / 613-156-5	Aucune donnée n'est disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Mobilité

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Remarque
Polydimethylsiloxan 63148-62-9 / 613-156-5	Aucune donnée n'est disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

aucun ingrédient n'est répertorié  $\geq 0,1$  %.

# Thermal H10

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

aucun ingrédient n'est répertorié  $\geq 0,1$  %.

## 12.7. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Considérations relatives à l'élimination

L'attribution du numéro de code des déchets/désignation des déchets doit être effectuée conformément à l'OCEC, en fonction de la branche et du processus.

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. Éviter le rejet dans l'environnement.

Les emballages entièrement vides peuvent faire l'objet d'une valorisation. Les emballages contaminés doivent être traités de la même manière que la subst

Élimination conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets et aux déchets dangereux.

En raison d'une élimination de déchets, s'adresser à l'entreprise d'élimination agréée compétente.

Se procurer des instructions spéciales/consulter la fiche de données de sécurité.

Veillez vous référer aux réglementations nationales ou régionales en vigueur. Les déchets doivent être triés de manière à pouvoir être conservés séparément par les services municipaux ou nationaux de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

#### Nom d'expédition ADR/RID/ADN correct

Pas pertinent.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

#### Étiquette

Aucune.

### 14.4 Groupe d'emballage

Pas pertinent.

# Thermal H10

## 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible.

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

### Autres

#### Autres informations ADR-RID

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

#### Autres informations IMDG

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

#### Autres informations IATA (ICAO)

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations européennes

REACH - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation mise sur le marché et l'utilisation de certains substances, mélanges et articles dangereux (annexe XVII)

aucun ingrédient n'est répertorié  $\geq 0,1$  %.

Catégorie SEVESO: Non classé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants. Non répertorié.

#### Réglementations nationales

D15.261183950

D07.261188620

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

# Thermal H10

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Modifications par rapport à la révision précédente

Révision de toutes les sections et modification de la mise en page

### Abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ARA - Appareil respiratoire autonome

C&E - Classification et étiquetage

CL50 - Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)

CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008

CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction

CSR - Rapport sur la sécurité chimique

DL50 - Dose létale pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)

DNEL - Dose dérivée sans effet

ECHA - Agence européenne des produits chimiques

ETA - Estimation de la toxicité aiguë

IATA - Association internationale du transport aérien

IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses

Kow - Coefficient de partage octanol-eau

LoW - Liste des déchets

PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC - Concentration(s) prédite(s) sans effet

REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (Enregistrement, évaluation, autorisation des substances chimiques et restrictions applicables à ces subs

RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

SGH - Système général harmonisé

STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles

SVHC - Substances extrêmement préoccupantes

UFI - Identifiant unique de formulation

VLEP - Valeur limite d'exposition professionnelle

vPvB - Très persistant et très bioaccumulable